

# PREFET DU VAL-DE-MARNE

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) MARNE CONFLUENCE

- CODE DE L'ENVIRONNEMENT -

Par arrêté du Préfet du Val-de-Marne n° 2017/875 du 22 mars 2017, a été prescrite l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Marne Confluence sur le territoire des départements de Paris (1 arrondissement), du Val-de-Marne (25 communes), de la Seine-Saint-Denis (12 communes) et de Seine-et-Marne (14 communes).

Cette enquête durera 32 jours et se déroulera du 18 avril 2017 au 19 mai 2017 inclus.

La composition de la commission d'enquête désignée afin de recevoir les observations du public est la suivante :

- **Président** : M. Joël CHAFFARD, professeur agrégé hors classe des Sciences de la Vie et de la Terre, en retraite ;
- **Titulaires** : Mme Marie-José ALBARET-MADARAC, chargée de mission Gaz de France, en retraite ;

M. Daouda SANOGO, conseiller technique auprès du président du SEAPFA, conseiller municipal d'Aulnay-sous-Bois (93).

Le siège de l'enquête est fixé à la préfecture du Val-de-Marne (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique, 21-29 avenue du Général de Gaulle – 94038 CRETEIL CEDEX) où toutes les observations concernant le projet peuvent être adressées par écrit.

Il y sera déposé un registre d'enquête dans lequel le public pourra consigner ses observations aux jours et heures d'ouverture habituelle des services.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête, comprenant une évaluation environnementale et l'avis de l'Autorité environnementale, aux jours et heures d'ouverture habituelle, à la préfecture du Val-de-Marne, siège de l'enquête, ainsi que dans l'ensemble des mairies des communes incluses dans le périmètre du SAGE, à savoir :

12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris (75) ; Alfortville, Boissy-Saint-Léger, Bonneuil-sur-Marne, Bry-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Charenton le-Pont, Chennevières-sur-Marne, Créteil, Fontenay-sous-Bois, Joinville-le-Pont, Limeil-Brévannes, Maisons-Alfort, Nogent-sur-Marne, Noisieu, Ormesson-sur-Marne, Le Perreux-sur-Marne, Le Plessis-Trévisé, La Queue-en-Brie, Saint-Mandé, Saint-Maur-des-Fossés, Saint-Maurice, Sucy-en-Brie, Valenton, Villiers-sur-Marne, Vincennes (94) ; Coubron, Gagny, Gournay-sur-Marne, Montfermeil, Montreuil, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Le Raincy, Romainville, Rosny-sous-Bois, Villemomble (93) ; Brou-sur-Chantereine, Champs-sur-Marne, Chelles, Courtry, Croissy-Beaubourg, Emerainville, Lognes, Noisiel, Le Pin, Pontault-Combault, Pontcarré, Roissy-en-Brie, Torcy, Vaires-sur-Marne (77).

Le résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale seront consultables sur le site internet de la préfecture du Val-de-Marne à l'adresse suivante :

Le dossier d'enquête publique sera consultable à partir de la même adresse électronique.

Le public pourra également prendre connaissance du dossier, sous format numérique, sur un poste informatique dédié à la préfecture du Val-de-Marne, bureau 348 au 3ème étage, jusqu'au 18 mai 2017.

Les remarques et propositions pourront être formulées par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-environnement@val-de-marne.gouv.fr](mailto:pref-environnement@val-de-marne.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet de la préfecture, à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Le public pourra en outre formuler ses observations sur un registre d'enquête, ouvert à cet effet, dans les mairies ou services suivants où un membre de la commission d'enquête recevra également les personnes intéressées aux dates et heures précisées ci-dessous :

PARIS	Dates et heures des permanences	SEINE-SAINT-DENIS	Dates et heures des permanences
Mairie du 12 <sup>ème</sup> arrondissement	Mercredi 19 avril 2017 de 14h00 à 17h00	Mairie de Montreuil	Samedi 29 avril 2017 de 09h00 à 12h00
VAL-DE-MARNE	Dates et heures des permanences	Mairie de Neuilly-sur-Marne	Vendredi 19 mai 2017 de 14h00 à 17h00
Mairie de Chennevières-sur-Marne	Mercredi 26 avril 2017 de 14h00 à 17h00	Mairie de Noisy-le-Grand	Mardi 9 mai 2017 de 14h00 à 17h00
<u>La Queue-en-Brie</u> Centre technique municipal 12-14 route de Brie	Jeudi 20 avril 2017 de 14h30 à 17h30	SEINE-ET-MARNE	Dates et heures des permanences
Mairie de Saint-Maur-des-Fossés	Mercredi 3 mai 2017 de 15h00 à 18h00	Mairie de Champs-sur-Marne	Mercredi 3 mai 2017 de 14h30 à 17h30
Mairie de Saint-Maurice	Mardi 9 mai 2017 de 14h30 à 17h30	Mairie de Chelles	Jeudi 20 avril 2017 de 14h30 à 17h30
Mairie de Sucy-en-Brie	Samedi 29 avril 2017 de 09h00 à 12h00	Mairie de Croissy-Beaubourg	Samedi 13 mai 2017 de 09h00 à 12h00
<u>Villiers-sur-Marne</u> Centre municipal administratif et technique 10 chemin des Ponceaux	Vendredi 19 mai 2017 de 09h00 à 12h00	<u>Roissy-en-Brie</u> Services techniques 34-36 rue de Wattripont	Vendredi 19 mai 2017 de 14h30 à 17h30
		Mairie de Torcy	Mercredi 26 avril 2017 de 09h00 à 12h00

Il sera statué sur le projet de SAGE Marne Confluence par arrêté inter-préfectoral du Préfet de la région Île-de-France, Préfet de Paris, et des Préfets du Val-de-Marne, de la Seine-Saint-Denis et de Seine-et-Marne.

Toute information relative au projet pourra être demandée auprès du SYNDICAT MARNE VIVE, Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 SAINT-MAUR-DES-FOSSES CEDEX

Le dossier est consultable sur le site internet du SAGE MARNE CONFLUENCE.

A l'issue de l'enquête, copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera tenue à la disposition du public, pendant un an, à la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris, les préfectures du Val-de-Marne, de la Seine-Saint-Denis et de Seine-et-Marne, et consultables sur leur site internet, ainsi que dans chacune des mairies des communes incluses dans le périmètre du SAGE.

**NE PAS RECOUVRIR AVANT LE 20 MAI 2017**